

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53

N°176

En exercice : 53

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 45

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 DÉCEMBRE 2020

**L'AN deux mille vingt, le 03 décembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 27 novembre 2020, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : BUTT Zishan.

Représentés par :

Monsieur Damien BIDAL

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Franck LE ROY

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Pierre SACK

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

---

Secrétaire de séance : Monsieur Hadji-Gavrill

---

Direction Générale Adjointe Dynamique de la Ville/ Direction des  
Affaires Culturelles/Service Culture

**OBJET : Approbation du versement d'une subvention de fonctionnement en  
faveur de l'association Collectif universel au titre de l'année 2020**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2020 de la Commune ;

Considérant le report d'activités de l'association Collectif universel occasionné par le  
premier confinement lié à la crise sanitaire ;

Considérant l'organisation d'un concert à l'occasion des fêtes de fin d'année à  
l'église Notre dame des vertus, à l'initiative de l'association Collectif universel ;

Considérant la nécessité de soutenir l'association Collectif universel par une  
subvention ;

Considérant que ladite association poursuit un but d'intérêt général ;

Adoption à l'unanimité par 52 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le versement d'une subvention de fonctionnement en faveur de  
l'association collectif universel au titre de l'année 2020.

**DIT** que cette subvention d'un montant de 4 600 euros est inscrite au budget  
communal sur l'imputation :

<i>service</i>	<i>nature</i>	<i>fonction</i>	<i>Code action</i>
705	6574	33	COLUNIV

Reçue en préfecture le : 10/12/20  
Accusé en préfecture :  
93-219300019-20201203-lmc117904-DE-1-1  
Publiée le : 10/12/20  
Certifiée exécutoire : 10/12/20

Le Maire,

Karine FRANÇLET

